

Communiqué de presse

Paris, le 14 septembre 2010

**La Mutuelle des artisans (MNRA) salue les aménagements apportés  
au projet de réforme des retraites**

**Le Président de la Mutuelle des Artisans, Robert GOINAUD, se félicite des aménagements qui seront apportés au projet de loi portant réforme des retraites, s'agissant notamment des carrières longues, de la pénibilité et de l'épargne-retraite.**

Robert GOINAUD indique qu'il est en effet « *juste de mieux prendre en compte les carrières longues, et notamment celles des artisans. Beaucoup de nos adhérents ont démarré très tôt leur activité professionnelle, il est donc normal qu'ils puissent partir avant 62 ans, d'autant plus qu'ils ont la possibilité de bénéficier, dès 60 ans, du complément de retraite qu'ils ont souscrit auprès de notre mutuelle* ».

Rappelant que la MNRA bénéficie d'un fort ancrage dans son secteur et qu'elle constitue à ce titre un bon observatoire de la situation des artisans, Robert GOINAUD souligne que ces derniers sont souvent exposés à des situations de pénibilité, et qu'il serait naturel qu'ils puissent accéder au dispositif prévu par la réforme, au même titre que d'autres catégories socioprofessionnelles.

Il forme également le vœu que la position récente exprimée sur ce sujet de la pénibilité par l'Union professionnelle artisanale (UPA), dont la MNRA est très proche, trouve un écho favorable auprès des pouvoirs publics.

Enfin, pour ce qui concerne les mesures qui sont envisagées en matière d'épargne retraite, le Président GOINAUD considère qu'elles donnent à la réforme des retraites toute sa cohérence : « *Cette réforme permettra de consolider les régimes par répartition et de garantir leur pérennité, tout en donnant à chacun les moyens de compléter et de préparer sa retraite dans les meilleures conditions. C'est la preuve que les régimes obligatoires et les régimes facultatifs de retraite sont complémentaires, et non concurrents* » souligne Robert GOINAUD, qui rappelle que la MNRA a été créée par la caisse de retraite des artisans pour permettre aux chefs



d'entreprise du secteur d'accéder à un troisième niveau de retraite, dans le prolongement du régime de base et du régime complémentaire obligatoire (RCO) des artisans.

**A propos de : MNRA, la Mutuelle des artisans**

Créée en 1986 par les artisans, la MNRA est aujourd'hui la première mutuelle de retraite et de prévoyance dédiée aux indépendants, dont ceux de l'artisanat, secteur dans lequel elle est très fortement ancrée. Avec 300 000 adhérents et 400 000 contrats en portefeuille, la MNRA offre aux dirigeants d'entreprise et à leur conjoint une gamme complète de produits d'épargne retraite, de prévoyance et de santé, ainsi qu'un conseil personnalisé sur l'ensemble du territoire. [www.mnra.fr](http://www.mnra.fr)

Contacts Presse :

Philippe BOLLECKER, Secrétaire général, 01 53 21 11 62, [pbollecker@mnra.fr](mailto:pbollecker@mnra.fr)

Elisabeth MARZAT, Relations presse, 01 53 21 12 44, [emarzat@mnra.fr](mailto:emarzat@mnra.fr)

